EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 57

ORGANISATION DES ASTREINTES - DIVERSES ADAPTATIONS

Lors de sa séance en date du 21 avril 2006, le Conseil Municipal a délibéré sur l'ensemble des astreintes mises en place au sein de la Collectivité conformément aux dispositions des décrets n° 2001-623 du 12 juillet 2001 et n° 2005-542 du 19 mai 2005.

Afin de prendre en compte différentes adaptations, il est nécessaire de modifier le dispositif des astreintes avec :

- une modification de l'organisation des astreintes de la Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance – Unité de Préparation Culinaire - notamment sur la période d'intervention avec l'ouverture de la 3ème UPC Anatole France,
- une modification des astreintes de la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications compte tenu de l'évolution des infrastructures informatiques et téléphoniques de la Collectivité,
- la création d'une astreinte au sein de la Police Municipale pour répondre notamment aux exigences d'extension des missions et horaires du service.

A noter que l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité pour ces différentes demandes lors de sa réunion en date du 18 septembre 2012.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable afin que l'annexe II, ci-jointe, du dispositif des astreintes soit modifiée et complétée comme suit, le reste est inchangé.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 03 octobre 2012

Pour le Maire et par Délégation,
L'Adjoint

Alain BARDOT

ANNEXE II - ORGANISATION DES ASTREINTES DANS LE SERVICE

SERVICE	MISSIONS	PÉRIODE	CADRES D'EMPLOI	OBSERVATIONS
DVSPE – UPC	Liées à la surveillance du fonctionnement des chambres froides et du maintien des températures permettant la bonne conservation des aliments.	Astreinte organisée toute l'année (sauf les 3 premières semaines du mois d'août de chaque année) sur la semaine entière du lundi au lundi.	1 agent sera chargé de l'astreinte pour les 3 UPC. Roulement organisé avec les Responsables, les Chefs et les Adjoints de production des 3 UPC, les magasiniers et les cuisiniers. Cadres B et C de la filière technique	L'alarme intrusion sera gérée directement par la société de surveillance.
DSIT	- Dépannage informatique des services pour les cas d'urgence, - Contrôle du bon fonctionnement des éléments vitaux (réseau, sauvegardes, messagerie …), - Traitement des appels ou messages provenant des systèmes de supervision qui alertent de dysfonctionnements graves : alarme température dans la salle serveur, arrêt brutal d'éléments stratégiques, alarme intrusion et incendie, autres alarmes techniques.	Astreinte assurée du vendredi soir après fermeture du service jusqu'au lundi matin, les jours fériés et lors des ponts.	Catégories A, B et C	L'agent DSIT d'astreinte est contacté soit directement par le service, soit par l'intermédiaire de l'ingénieur d'astreinte. Dépannage à distance possible à partir du propre matériel de l'agent d'astreinte, sinon déplacement sur site. Suite aux contrôles ou alertes, l'agent peut prendre les mesures de mise en sécurité ou de remise en marche des parties impactées. Ces actions peuvent nécessiter un déplacement sur site.
Police Municipale	Nécessité d'avoir un encadrant pour apporter une aide juridique, technique et managériale aux agents et permettre de répondre aux exigences d'extension des missions, horaires du service et périmètre d'intervention.	Astreinte organisée durant toute l'année : - du lundi au vendredi : 6h30-8h et 18h jusqu'à la fin des horaires des agents - le samedi et dimanche	Directeur de la Police Municipale 3 chefs de service de la Police Municipale Cadres A et B de la filière Police Municipale	